

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 11 OCTOBRE 2022 – GENSAC LA PALLUE (16)

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre à 9h30, la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente s'est réunie à Gensac-La-Pallue (16), sous la présidence de M. Alain BURNET, Président de la Commission Locale de l'Eau.

Liste des participants : (Cf. annexe 1)

Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées :

- pour les délibérations n°2022-13 à 2022-19 : 55
- pour la délibération n°2022-20 : 54
- pour la délibération n°2022-21 : 42

Concernant le point relatif aux règles de fonctionnement (point II à l'ordre du jour ci-dessous), **le quorum des 2/3 exigé est atteint avec 55 voix**. La Commission locale de l'eau délibère valablement.

En hommage à Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE et M. Franck BONNET, l'assemblée de la CLE a observé en séance une minute de silence en leur mémoire.

Ordre du jour :

- I. Adoption du compte-rendu de la réunion de CLE du 12 avril 2022
- II. Modification des règles de fonctionnement de la CLE
- III. Avis sur les Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) des captages d'eau potable de Moulin Neuf, la Mouvière et Vars (16)
- IV. Avis sur le dossier d'autorisation environnementale de la pisciculture SCEA Sturgeon – Le Douhet – 17
- V. Avis sur la proposition d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental – Oriolles – 16
- VI. Adoption de l'identification, la caractérisation et les orientations de gestion des têtes de bassin sur le périmètre du SAGE Charente
- VII. Échanges sur la feuille de route quantitative du bassin Charente
- VIII. Questions diverses

I/ Adoption du compte-rendu de la CLE du 12 avril 2022

M. Alain BURNET, Président de la CLE, ouvre la commission et demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du 12 avril 2022. En l'absence de remarques, il le soumet au vote de la CLE. Le vote est effectué à main levée. **Le compte-rendu de la CLE du 12 avril 2022 est adopté à l'unanimité.**

II/ **Modification des règles de fonctionnement de la CLE**

M. Denis ROUSSET présente les modifications des règles de fonctionnement qui sont proposées. Ces éléments ont déjà été présentés en CLE du 12 avril 2022, mais le quorum n'avait pas été atteint pour les valider.

Il s'agit de permettre au Bureau de prendre des décisions sur les demandes d'avis soumises à la CLE. Cependant, il reste possible pour certains dossiers jugés stratégiques par le Président de la CLE, de soumettre ces dossiers à l'avis de la CLE.

Il s'agit également pour le Président de la CLE de demander à l'EPTB Charente, structure porteuse de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre et du suivi du SAGE, d'instruire directement ces dossiers, lorsque les délais ne permettent pas de réunir le Bureau.

M. Jean-Marie BOURRY, représentant Poitou-Charentes Nature, regrette que l'avis de la CLE n'ait pas été demandé sur l'AUP Saintonge, considérant ce dossier comme stratégique. Il demande la possibilité de réaliser un vote par mail des membres de la CLE lorsque les délais ne permettent pas de réunir l'assemblée.

M. Alain BURNET indique que les délais de réponse l'ont obligé jusqu'à ce jour à répondre par simple courrier, valant avis favorable, la CLE n'ayant pas pu être réunie dans les délais. Il considère que le vote électronique supprime la notion de débat en CLE. C'est pourquoi, la proposition de modification des règles doit permettre de mieux répondre à ces impératifs de délais et ces enjeux.

Suite à une intervention de Mme Maryse LAVIE CAMBOT, M. BURNET indique que deux sièges du bureau sont vacants, suite aux décès de Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE et de M. Franck BONNET.

M. Baptiste SIROT indique que de nouvelles élections sont susceptibles de se tenir à la prochaine CLE, si l'arrêté de composition de CLE est modifié avant la réunion.

M. Alain BURNET soumet les règles de fonctionnement modifiées à l'avis de la CLE.

Le vote est effectué à main levée. **La délibération est validée à l'unanimité.**

III/ **Avis sur les Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) des captages d'eau potable de Moulin Neuf, la Mouvière et Vars (16)**

Mme Stéphanie PANNETIER de la DDT16, présente successivement les trois aires d'alimentation des captages concernées par la mise en place de zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) pour les captages d'eau potable associés : Moulin Neuf, la Mouvière et Vars. Chaque ZSCE l'objet d'un vote.

Suite à une question de M. MAZAUD représentant d'EAU17 sur l'impact des ZSCE sur le service d'assainissement des communes de la CDC Val de Charente, Mme Stéphanie PANNETIER indique que les mesures ne concernent pas l'assainissement. La question de l'assainissement a pu être prise en compte par le passé dans le programme Re-Sources par exemple, mais plus actuellement. Celui-ci est géré par le SIAEP NOC (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord-Ouest Charente) pour ces trois secteurs.

M. Jean-Claude DESRENTES (accompagnateur de M. JOLLY, représentant la propriété rurale) appelle à construire des réserves de substitution. Il alerte sur les conditions de sécheresse qui vont favoriser les fuites d'azote dans les eaux d'infiltration. Il recommande de mettre en corrélation les suivis de flux d'azote et les conditions météorologiques. Il indique que les agriculteurs mettent en place des outils pour gérer les apports d'azote ou de pesticides au plus juste. Ces conduites culturales sont indispensables à l'atteinte de rendements satisfaisants.

M. Michel AMBLARD, de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime, indique qu'effectivement les pratiques agricoles évoluent avec des couverts végétaux, réalisés de manière volontaire. Les semis de couverts intermédiaires ont connu cette année un retard de levée avec la sécheresse, mais ils vont tout de même capter les nitrates. La gestion de l'azote est gérée au plus près par les agriculteurs, pour éviter toute fuite et d'autant plus du fait de l'explosion des coûts des engrais.

Mme Stéphanie PANNETIER indique que le classement en ZSCE vise à baisser la teneur moyenne sur le long terme et pas sur des pics ponctuels. L'analyse des données sera réalisée de manière vigilante sur cet aspect.

M. Guillaume CHAMOULEAU, de la Chambre d'agriculture de la Charente, indique que les agriculteurs de ces secteurs sont engagés dans la transition de leurs pratiques vers la maîtrise des pollutions que ce soit nitrates ou pesticides. Cependant, le caractère obligatoire des ZSCE et les mesures associées sont dénoncés par la Chambre d'agriculture. Ceci se traduit par un avis défavorable de la Chambre d'agriculture à chaque consultation, que ce soit en direct, au CODERST ou en CLE. Cet avis et les commentaires seront les mêmes pour les trois secteurs.

M. Michel DELAGE, maire de Feuillade, souligne la nécessité d'une démarche volontaire des agriculteurs.

M. Jacques BRIE de l'UFC QUE CHOISIR, souligne l'intérêt du dispositif et sa cohérence pour améliorer la qualité de l'eau potable. Il rappelle l'existence d'une problématique Nitrates sur le captage de la Mouvière vieille de trente ans et à laquelle il convient de répondre. Par ailleurs, il souligne le rôle préventif de ce programme vis-à-vis des pratiques actuelles et ceci pour l'ensemble des secteurs.

Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine, partage l'enjeu important que constitue la préservation de la ressource en eau.

M. Jean PROU, conseiller départemental, s'interroge sur l'interprétation des résultats présentés notamment en termes d'analyse statistique et sur la notion de progrès. M. Christophe JUTAND indique que la notion d'amélioration ne sera clairement visible qu'à partir de chroniques de données plus longues. Il y aura toujours des mesures volontaires accompagnées par l'Agence de l'eau et des actions contraintes sur des secteurs prioritaires.

M. Hervé SERVAT, Directeur de la DDT16, souligne les actions engagées de manière volontaire sur l'ensemble des territoires. Mais au regard des objectifs fixés sur les nitrates et pesticides, il convient de renforcer la démarche par des mesures règlementaires pour atteindre les résultats attendus sur la qualité de l'eau potable. Il est important de ne pas rompre la dynamique.

M. Christophe JUTAND, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, souligne la nécessité de programmes ciblés qui peuvent être plus contraignants sur des secteurs stratégiques pour l'eau potable. L'enjeu est de pouvoir maintenir la disponibilité d'une eau potable de qualité.

M. Alain BURNET rappelle que la dégradation est ancienne, qu'il convient de poursuivre les efforts pour aller vers une amélioration et qu'il convient d'être vigilant sur les impacts futurs des molécules actuellement employées.

- Pour Moulin Neuf, le périmètre proposé correspond à l'ensemble du périmètre de l'Aire d'Alimentation de Captages (AAC).

M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE la proposition de ZSCE sur le périmètre précité.

Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	40
Défavorable	6
Abstention	9

Avec 40 voix « favorable », 6 « défavorable » et 9 « abstention », la CLE émet un avis favorable à la délimitation de la ZSCE sur l'aire d'alimentation des captages de Moulin Neuf.

- Pour La Mouvière, le périmètre proposé correspond à l'ensemble du périmètre de l'Aire d'Alimentation de Captages (AAC).

M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE la proposition de ZSCE sur le périmètre précité.

Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	39
Défavorable	7
Abstention	9

Avec 39 voix « favorable », 7 « défavorable » et 9 « abstention », la CLE émet un avis favorable à la délimitation de la ZSCE sur l'aire d'alimentation des captages de La Mouvière.

- Pour Vars, le périmètre proposé correspond à l'ensemble du périmètre de l'Aire d'Alimentation de Captages (AAC).

M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE la proposition de ZSCE sur le périmètre précité.

Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	39
Défavorable	7
Abstention	9

Avec 39 voix « favorable », 7 « défavorable » et 9 « abstention », la CLE émet un avis favorable à la délimitation de la ZSCE sur l'aire d'alimentation des captages de Vars.

IV/ Avis sur le dossier d'autorisation environnementale de la pisciculture SCEA Sturgeon – Le Douhet – 17

M. Fabrice MEUNIER, de l'EPTB Charente, présente la demande d'autorisation déposée par la Pisciculture STURGEON et l'analyse du dossier au regard du SAGE Charente.

Il est proposé de donner un avis favorable avec plusieurs recommandations. Celles-ci sont listées dans le diaporama et dans la note d'analyse réalisée par la cellule animation du SAGE.

En réponse à une question de M. Jean-Marie BOURRY, il est précisé que des suivis qualités des eaux sont réalisés sur les rejets, mais ils ne concernent pas le suivi de substances de type antibiotiques.

Suite à une question de Michel AMBLARD, il est précisé les périodes de pompage et les débits associés, avec notamment les plus gros volumes de septembre à mars (jusqu'à 100 m3/h) et de l'ordre de 20 m3/h d'avril à septembre.

M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE la proposition d'avis favorable assorti des recommandations.

Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	45
Défavorable	8
Abstention	2

Avec 45 voix « favorable », 8 « défavorable » et 2 « abstention », la CLE émet un avis favorable, assorti de recommandations qui seront annexées à la délibération.

V/ Avis sur la proposition d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental – Oriolles – 16

M. Denis ROUSSET, de l'EPTB Charente, présente le dossier de demande d'aménagement foncier agricole forestier, qui concerne le bassin versant du Né sur la commune d'Oriolles.

L'étude du dossier n'a pas mis en évidence d'incompatibilité au SAGE Charente, mais des points de vigilance ont été notés et sont détaillés dans la présentation et dans la note d'analyse réalisée par la cellule animation du SAGE. Ce secteur concerne également d'autres bassins versants : Isle Drone et Gironde.

Il est également rappelé la démarche du PAPI d'intention Charente, la disposition du SAGE sur les têtes de bassin, la démarche Re-Sources avec l'AAC des captages de Coulonge et Saint-Hippolyte, les actions engagées par le Syndicat du bassin du Né. Il convient d'intégrer ces démarches. Les enjeux concernent à la

fois la qualité de l'eau, la gestion quantitative, la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques.

M. Jacques BRIE, insiste sur la nécessité de compléter le dossier avec les éléments précisés dans la note d'analyse réalisée par la cellule animation.

M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE la proposition d'avis favorable assorti des recommandations.

Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	54
Défavorable	0
Abstention	1

Avec 54 voix « favorable », 0 « défavorable » et 1 « abstention », la CLE émet un avis favorable à la proposition d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental sur le secteur d'Oriolles, assorti de recommandations qui seront annexées à la délibération.

VI/ Adoption de l'identification, la caractérisation et les orientations de gestion des têtes de bassin sur le périmètre du SAGE Charente

Mme Amélie JUGNIOT, de l'EPTB Charente, présente le travail mené en 2021 et 2022 et les différentes étapes pour répondre à l'objectif de la disposition C27 du SAGE Charente : Identifier et définir les modalités de gestion des têtes de bassin versant.

L'EPTB Charente a réalisé, en lien étroit avec le Forum des Marais Atlantiques, un travail de délimitation et de caractérisation des têtes de bassin versant. La mise en place d'un groupe de travail composé d'acteurs locaux et institutionnels, et des échanges réguliers, ont permis de s'accorder sur une méthodologie commune, homogène à l'échelle du bassin de la Charente. Cette méthodologie a notamment été présentée en Bureau de CLE le 13 juin 2022.

Il s'agit d'une boîte à outils pour les gestionnaires du territoire. Elle a vocation à présenter les éléments structurant des têtes de bassin versant à l'échelle du bassin Charente. Ce travail vise à être mis à disposition afin d'être utilisé comme un outil d'aide à la décision, afin d'orienter au mieux les actions de restauration de la ressource en eau et/ou de cibler des secteurs prioritaires pour ces actions.

M. Christophe JUTAND note l'importance du travail réalisé et précise qu'il s'agit d'un premier travail qui permettra différentes applications, notamment de travailler sur les actions de ralentissement des écoulements sur les différents bassins versants, l'infiltration des eaux dans les nappes, etc.

M. Guillaume CHAMOULEAU regrette que les Chambres d'Agriculture n'aient pas été suffisamment associées.

M. Alain BURNET remercie Mme Amélie JUGNIOT pour sa présentation. Il indique qu'il sera important que chaque secteur s'approprie cette méthodologie et l'éprouve localement.

M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE la proposition d'avis favorable.

Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	49
Défavorable	0
Abstention	5

Avec 49 voix « favorable », 0 « défavorable » et 5 « abstention », la CLE émet un avis favorable au travail de délimitation et la caractérisation des têtes de bassin versant réalisé par l'EPTB Charente.

Le Président de la CLE transmettra par courrier cette information et le lien de consultation des documents et cartes à l'ensemble des acteurs concernés, collectivités, structures GEMAPI, usagers ...

VII/ Échanges sur la feuille de route quantitative du bassin Charente

M. Romain OZOG, chef de projet gestion des étiages à l'EPTB Charente, présente dans un premier temps les premiers éléments de bilan pour l'étiage 2022.

M. Christophe JUTAND, rappelle le contexte d'élaboration des feuilles de route sur le bassin Adour-Garonne. M. Romain OZOG présente les étapes spécifiques à l'élaboration et la consultation pour la feuille de route Charente. Il présente ensuite le contexte et la méthodologie de son élaboration. Enfin, il détaille le contenu des 6 axes de la feuille de route et les plans d'actions associés, intégrant les modifications suite aux différents échanges réalisés depuis avril 2022.

M. Jean-Claude DESRENTES estime qu'il conviendrait de changer la loi pour permettre de construire des retenues d'eau dans les zones NATURA 2000 et dans les zones de marais, au lieu que l'eau soit renvoyé à la mer. Il milite pour la création concrète de retenues d'eau plutôt que de parler d'économies d'eau.

M. Michel AMBLARD note que la feuille de route comporte des éléments intéressants (stockages hivernaux, eaux traitées utilisées, ...). Il demande à réfléchir à la réutilisation d'eaux usées traitées rejetées comme dans les piscicultures. L'agriculture est une activité économique, nourricière et il estime qu'elle subit une écologie punitive, comme dans le cadre des procédures ZSCE, qui contraignent les agriculteurs. Il souhaite une agriculture volontaire à laquelle on fait confiance et à laquelle on donne des moyens. L'agriculteur n'est pas responsable des produits phytosanitaires qui lui sont proposés, qui sont homologués.

Mme Margarita SOLA note que le discours des agriculteurs évolue. Il faut apprendre des uns et des autres avec l'écoute nécessaire du terrain et l'analyse des experts. Concernant l'Axe 3, le Conseil Régional du Tourisme doit être associé pour réaliser des actions cohérentes. Celui-ci travaille sur un tourisme plus vertueux.

M. Jean-Marie BOURRY regrette que les actions indispensables présentées dans l'axe 1 soient très largement sous-dotées en terme de moyens, voire hypothétiques. Il cite le financement des PTGE, où 95% va aller vers autre chose que les solutions fondées sur la nature (VPN).

Il regrette que les actions ne soient pas priorisées. La priorité doit être donnée à la définition des volumes prélevables. Ceux-ci doivent être évalués grâce à une modélisation prédictive sur la période hivernale comme sur la période d'étiage. La révision des seuils est souhaitable.

M. Clément MAZAUD note l'intérêt que représente l'utilisation des eaux usées traitées. La désalinisation représente un coût énergétique trop important pour être pertinente. Il demande pourquoi les producteurs de phytosanitaires ne sont pas associés aux démarches proposées de réduction des intrants ?

M. Stéphane TRIFILETTI alerte sur un effondrement de la biodiversité. Selon lui, les actions proposées dans l'Axe 1 sont primordiales. La souveraineté alimentaire à l'échelle régionale est également primordiale mais malheureusement loin d'être effective aujourd'hui. Cependant, elle doit être un objectif en changeant l'orientation des productions agricoles avec l'appui de l'ensemble des décideurs et pas seulement du monde agricole. Il considère qu'il n'est pas possible de créer de la ressource et qu'il faut tendre vers une sobriété des usages, que c'est le véritable enjeu. La préservation de la ressource et des usages doit s'appuyer en premier sur le rétablissement des fonctionnalités écologiques des paysages et des territoires. Il faut également inclure les éléments humains et sociaux.

M. Michel DELAGE s'oppose au discours de certains de ces collègues élus qu'il considère comme une approche très intellectuelle et idéalisée mais peu appliquée aux réalités du terrain. Il énonce des pratiques concrètes comme la conservation des sols, ou la réalisation de couverts de végétaux. Il rejette le terme d'Agroécologie qu'il ne saurait pas définir. Il souligne les difficultés rencontrées dans la conduite des cultures en l'absence d'utilisation de pesticides (avec l'exemple de l'ambrosie) sans avoir d'aide concrète. L'exploitant agricole est seul à travailler, sans forcément les moyens nécessaires et fait face à des orientations données par des acteurs non agriculteurs qu'il désigne comme des « cols blancs » qui vont lui imposer des pratiques difficilement applicables sur le terrain. Par ailleurs, il dénonce les saccages sur les retenues de substitution, soutenus par des élus, et dénonce l'opposition à la création de retenues d'eau. Avec cette opposition systématique, les barrages de Lavaud et Mas Chaban n'auraient pas pu être construits et ils manqueraient grandement à la gestion de l'étiage.

M. Jean PROU regrette que le littoral soit absent des alors qu'il est dans le périmètre du SAGE. En effet, il n'est jamais reconnu que l'eau douce va manquer également dans l'estuaire et pour littoral. Souvent, il est mentionné que l'eau est perdue si on ne la retient pas sur les versants et qu'elle va à la mer, mais c'est faux. Il note l'absence de la mention de l'impact négatif de la sécheresse sur la mytiliculture ou la conchyliculture.

M. Alain BURNET répond que le déficit indiqué est calculé à l'estuaire.

M. Jacques BRIE indique qu'il est nécessaire de réaliser des économies d'eau et que les consommateurs y sont prêts. Pour l'axe 3, il faut que les autres usages soient aussi dans une démarche durable. Il faut ces engagements avant toutes nouvelles infrastructures.

M. Guillaume CHAMOULEAU revient sur la procédure d'élaboration de la feuille de route. Il l'a découverte en mai 2022 avec 10 jours pour émettre un avis. Une réponse commune a été faite et dénonçant une absence de concertation. Elle n'est pas effective via Charente 2050. Il considère qu'il s'agit d'une rédaction unilatérale par l'EPTB Charente. La demande d'avis est faite par l'EPTB qui est selon lui juge et parti. Les éléments énoncés fin juin 2022 n'ont pas été pris en compte, ceux d'octobre 2022 ont été en partie pris en compte. De nombreux points continuent de porter interrogation, dont la gestion du Karst de la Rochefoucauld, le DOE de la Touvre. Il s'interroge sur la nécessité de reprendre des éléments du SAGE. Il indique que le document va générer du droit et il ne l'accepte pas. Sur les actions où la chambre d'agriculture est structure porteuse, elle mènera ses actions en dehors de la feuille de route. Il estime que cela fait 15 ans que l'on tourne en rond.

M. Alain BURNET rappelle les différentes étapes de la concertation qui a été réalisée. Il s'agit d'un travail inspiré du SAGE, qui a été approuvé en 2019, et de 3 ans de concertation dans le cadre de la démarche Charente 2050. Il appelle à trouver des compromis acceptables, qui certes ne satisferont pas tout le monde, mais le risque si chacun campe sur ses positions est que rien ne se fasse. Le chemin à tracer n'est pas simple mais ce document a le mérite de lister des actions à engager.

Mme Eliane RAYNAUD souhaite que la diguette sur la Touvre ne soit pas la seule solution proposée. Elle souhaite avoir d'autres solutions proposées et s'assurer qu'aucun dommage ne serait provoqué par ce projet.

Concernant ce projet M. Romain OZOG indique que les différentes solutions restent à explorer en s'inspirant notamment de retours d'expérience.

M. Michaël CANIT rappelle que la gestion de l'étiage concerne l'ensemble du bassin de la Charente et doit être vue dans sa globalité. La feuille de route est le résultat d'un travail important. Il dénonce les postures corporatistes qui n'amènent qu'au blocage, il convient selon lui de les dépasser pour aller vers des solutions et des actions concrètes. Il prend acte de l'annonce de la Chambre d'agriculture de la Charente de se désolidariser de la feuille de route, ce qui revient selon lui à sortir des démarches PTGE qui sont inscrites dans la feuille de route. Il estime que chacun doit y mettre du sien et arrêter de se positionner en victime. Il s'agit de faire converger les politiques existantes et celles à venir, ensemble.

M. Baptiste SIROT rappelle qu'une réunion spécifique a été réalisée le 20/07/2022 avec la profession agricole et l'Agence de l'Eau. Les propositions de la profession agricole étaient attendues début septembre. Elles ont été reçues le 26/09 et leur intégration dans la feuille de route a été réalisée le 28/09. La feuille de route présentée en CLE ce 11 octobre intègre ces remarques. Certaines ont conduit à des compléments ou des reformulations. Toutefois, certaines demandes de suppression de fiches actions relatives par exemple à la révision des seuils de gestion, et répondant au SAGE Charente, n'ont pas été suivies. Il rejette l'accusation d'un travail unilatéral de l'EPTB Charente et d'un manque de concertation rappelant le nombre important de réunions et la durée de concertation dans le cadre du SAGE Charente et de la démarche Charente 2050. Il rappelle que la feuille de route a également été présentée en commission territoriale en mai 2022 et en bureau de CLE en juin 2022.

Mme Marie ROUET, de la FDPMA17, estime qu'il aurait fallu expliquer en amont ce que sont les attendus de la feuille de route, comme certaines actions proposées sont déjà intégrées dans d'autres programmes existants cela ne facilite pas la compréhension.

M. Alain BURNET ajoute que l'exercice demandé par le comité de bassin était compliqué mais que la feuille de route répond bien aux attentes et qu'une concertation a bien été réalisée. Il s'agissait de traduire en fiches action les attendus issus de Charente 2050, du SAGE et d'autres plans et programmes existants sur le bassin. Tout le monde doit s'engager dans la mise en œuvre de cette feuille de route.

En conclusion, M. Hervé SERVAT constate que cela fait des décennies que des solutions sont écrites et connues mais que cela peine encore dans leur mise en œuvre, il convient de passer des idées aux actes et d'agir collectivement, de se rassembler, car les difficultés seront de plus en plus importantes au regard du changement climatique.

M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE la proposition de feuille de route 2022-2027 du bassin Charente.

Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	34
Défavorable	8
Abstention	0

Avec 34 voix « favorable », 8 « défavorable » et 0 « abstention », la CLE émet un avis favorable sur la feuille de route quantitative du bassin Charente.

VIII/ Questions diverses

M. Alain BURNET note qu'il n'y a pas d'autres questions. Il remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion à 12h50.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS
SEANCE PLENIERE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 11 OCTOBRE 2022

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Étaient présents :

Mme Joëlle Marie-Reine SCIARD, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine ;
Mme Margarita SOLA, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine (Absente pour délib 21) ;
M. Jérôme SOURISSEAU, Conseiller départemental de la Charente (Absent pour délib 21) ;
M. Michael CANIT Conseiller départemental de la Charente (absent pour délib 21) ;
M. Jean PROU, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime ;
M. Stéphane TRIFILETTI, délégué de l'EPTB Charente ;
Mme Danielle COMBEAU, Maire de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON ;
Mme Yvonne DEBORD, Maire de CHASSIECQ ;
M. Michel DELAGE, Maire de FEUILLADE ;
M. Bernard DUPONT, Maire de NERCILLAC (Absent pour délib 21) ;
M. Lilian JOUSSON, Maire de LOUZAC SAINT ANDRE (Absent pour délib 20 et 21)
Mme Eliane REYNAUD, adjointe au Maire de TOUVRE ;
M. Marc VIGIER, Maire délégué de COURCOME ;
M. Mickaël VILLEGGER, adjoint au maire de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE (Absent pour délib 21) ;
M. Jean-Paul GAILLOT, Maire de LA VALLEE ;
M. Bernard MAINDRON, Maire de ALLAS-CHAMPAGNE ;
Mme Marie-Noëlle MARTIN, Maire de CRAZANNES ;
M. Raymond VOUZELLAUD, Maire de CHERONNAC (Absent pour délib 21) ;
M. Clément MAZAUD, Délégué de Eau 17 ;
M. Alain BURNET, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN ; Président de la CLE

Mandats :

M. Rémi JUSTINIEN, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine ; représenté par M. Alain BURNET, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN ; Président de la CLE ;
M. Pascal BOURDEAU, Conseiller Départemental de Dordogne représenté par Mme Eliane REYNAUD, adjointe au Maire de TOUVRE ;
Mme Cécile BOURDEAU, Conseillère départementale de Haute-Vienne, représentée par Mme Margarita SOLA, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine (absente pour délib 21) ;
M. Christian BARDET, conseiller municipal de CONDEON représenté par M. Michel DELAGE, Maire de FEUILLADE ;
M. Sylvain BARREAU, maire de PORT-D'ENVAUX, représenté par M. Stéphane TRIFILETTI, délégué de l'EPTB Charente ;
M. Thibault BRECHKOFF, Maire de DOLUS D'OLERON représenté par M. Jean PROU, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime ;
M. Alain MARGAT, maire de CORME ROYAL représenté par Mme Joëlle Marie-Reine SCIARD, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine ;
M. Alain TESTAUD, Président du SBVNé représenté par M. Bernard MAINDRON, Maire de ALLAS-CHAMPAGNE ;

Étaient excusés :

Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Conseillère départementale de la Charente-Maritime ;
M. Dorick BARRILLOT, Conseiller départemental des Deux-Sèvres ;
M. Jean-Olivier GEOFFROY, Conseiller Départemental de la Vienne ;
M. Laurent MENUT, Délégué du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin ;
M. Jean-Claude COURARI, Maire de BALZAC ;
M. François EHLINGER, conseiller municipal de SAINTES ;
M. Laurent PIALHOUX, adjoint au maire d'AUGIGNAC ;
M. Fabrice BARUSSEAU, Président du SYMBA ;

Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Étaient présents :

Le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;
Le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime, M. Michel AMBLARD (Absent pour délib 21) ;
Le représentant des OUGC, le Président de l'OUGC COGEST'EAU, M. Sébastien SCHAEFFER ;
Le représentant du Président du Syndicat de la propriété rurale et agricole de Charente-Maritime, M. Patrice JOLLY ;
Le représentant du Président du Bureau National Interprofessionnel du Cognac, M. Vincent LANG (absent pour délib 21) ;
Le représentant du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Nouvelle-Aquitaine, M. Florent MORILLON (Absent pour délib 21) ;
Le représentant du Président de l'Union des marais de Charente-Maritime, M. Bruno BESSAGUET ;
Le représentant du Président de la Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Valentin HORTOLAN ;
La représentante du Président de la Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Mme Marie ROUET ;

La représentante du Président du Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, Mme Maryse LAVIE-CAMBOT (Absente pour délib 21) ;
Le représentant du Président de Poitou-Charentes Nature, M. Jean-Marie BOURRY de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine ;
Le représentant du Président de l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Poitou-Charentes ; M. Jacques BRIE ;

Mandats :

Le Président d'AQUANIDE 16, représenté par le représentant des OUGC, le Président de l'OUGC COGEST'EAU, M. Sébastien SCHAEFFER ;
Le Président d'AQUANIDE 17, représenté par le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;
Le Président du Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes, représenté par la représentante du Président de la Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Mme Marie ROUET ;
Le président de la Ligue de Protection des Oiseaux, Mme Emmanuelle CHAMPION représenté par le représentant du Président de Poitou-Charentes Nature, M. Jean-Marie BOURRY de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine ;

Étaient excusés :

Le Président de France Hydroélectricité ;
Le Président du Centre National de la Propriété Forestière, délégation régionale de Nouvelle-Aquitaine ;

Pour le collège des représentants de l'État et des établissements publics intéressés :

Étaient présents :

Le représentant de la Préfète du département de la Charente, M. Hervé SERVAT ;
Le représentant du Directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, M. Christophe JUTAND
Le représentant du Directeur Départemental des Territoires de la Charente, M. Thomas LOURY ;
Le représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, M. Côme DURAND ;
Le représentant de M. le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne, M. Maxime BOIZON ;
Le représentant du premier membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité, M. Julien FERRE ;
La représentante de Mme la Directrice du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, Mme Aurélie LASSUS-DEBAT (Absente pour délib 21) ;

Mandats :

Le Préfet de Région Occitanie, coordinateur de bassin Adour-Garonne, représenté par le représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, M. Côme DURAND ;
M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne représenté par le représentant du Directeur Départemental des Territoires de la Charente, M. Thomas LOURY ;
M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, représenté par le représentant de la Préfète du département de la Charente, M. Hervé SERVAT ;
Le second membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité, représenté par le représentant du premier membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité, M. Julien FERRE ;

Étaient excusés :

La représentante du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, Mme Christine BAROUX ;
M. le Président du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres ;

Autres personnes assistant aux débats :

Mme Manuella BROUSSEY, AEAG ;
M. Laurent BUI-DINH, BNIC ;
Mme Karen CHANTEREAU, EPTB Charente ;
M. Jean-Claude DESRENTES, accompagnateur du représentant de la propriété rurale ;
M. Jean-François GRACIA, CD 16 ;
Mme Amélie JUGNIOT, EPTB Charente ;
M. Jacques LEPINE, EAU17 ;
M. Fabrice MEUNIER, EPTB Charente ;
Mme Isabelle MOREAU, DDT 16 ;
M. Romain OZOG, EPTB Charente ;
M. Denis ROUSSET, EPTB Charente ;
M. Baptiste SIROT, EPTB Charente ;
M. Maxime TALLON, mairie de COURCOME ;

Excusés :

M. Claude GUINET, Président d'honneur de la CLE Charente.